

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **6 janvier 2022 à 20 h 00**, sise à la salle multifonctionnelle du Centre Communautaire, 476 2^e rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M ^{me}	Manon Bergeron, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	siège 5
M	Sylvie Brassard, conseillère	siège 6

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

À 20 h 26, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Aucun citoyen est présent lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DE LA RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o. **387.21** AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE TOLÉRANCE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 100.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Ajout : Période de question

3. ACCEPTATION DE LA RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
RÉSOLUTION NO 101.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay;
APPUYÉE PAR : M^{me} Janye Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Considérant l'article 156 du code municipal, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget présents à la présente séance extraordinaire du 6 janvier 2022 à 20 h 26, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 387.21 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE TOLÉRANCE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022
RÉSOLUTION NO 102.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron;
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le projet de règlement d'emprunt n°. 387.21, décrétant une tarification pour les services d'aqueduc, d'égout, de vidange des installations septiques, l'enlèvement des ordures ménagères, collecte sélective et matières organiques, ainsi que pour l'entretien des chemins de tolérance pour l'exercice financier 2022

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été présentée lors de la séance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 28.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 6 janvier 2022.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim
